



4 - DOSSIER D'INFORMATION A CONSULTER

2021 / 2022 **LYCÉE & BTS**



Rejoignez-nous sur :



<https://formagri38.fr>

Lycée agricole, lycée général,

facebook



YouTube

Organisation de la rentrée 2021 **LYCÉE & BTS**

Jeudi 02 septembre 2021			Vendredi 03 septembre 2021
Seconde pro - 2de GT	BTS	1ères et Terminales Bac Général - Bac Technologique STAV – Bac PRO	
Entre 8h00 et 9h30 : ACCUEIL DES INTERNES (Hall d'accueil) Installation à l'internat			Cours pour les classes de selon leur EDT
9h30 - 10h45 : RÉUNION POUR TOUS LES ELEVES (INTERNES/DP/EXTERNES) A l'amphi : élèves, parents, équipe de direction, enseignants			
10h45-12h15 : RÉUNION Professeur Principal avec élèves et parents (2nd GT salle polyvalente, 2nd PRO salle d'étude)	11h00 - 12h00 : Accueil des BTS 1 et BTS2 à l'amphi		
REPAS			
		Entre 13h15 et 14h30 : ACCUEIL DES INTERNES (Hall d'accueil) - Installation à l'internat	
De 14h à 16h30 : <i>Prise en charge par le professeur principal dans les salles de classe</i>	13h30 – 16h30 : <i>Prise en charge des étudiants par les professeurs coordonnateurs</i>	14h30 - 15h30 : RÉUNION POUR TOUS LES ELEVES (INTERNES/DP/EXTERNES) A l'amphi : élèves, parents, équipe de direction, enseignants	
		15h30-17h30 : RÉUNION PREMIÈRES Générales – STAV – Pro Professeur Principal avec élèves et parents (1ÈRE STAV amphi, 1ère PRO salle poly, 1ère G salle d'étude)	15h30-17h30 : Terminales Générales – STAV – Pro <i>Prise en charge par le professeur principal dans les salles de cours</i>

LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 à 17H30 : RÉUNION DE TOUS LES INTERNES à l'AMPHITHÉÂTRE

DEMANDE DE DOSSIERS PAI, PAP, PPS ET DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'EXAMEN **LYCÉE & BTS**

Si vous souhaitez présenter, pour votre enfant, une demande de PPS/GEVA-Sco, de PAP, de PAI, ou encore d'aménagement d'examen, veuillez l'indiquer lors de l'inscription.

1 – PPS/GEVA-Sco

Le PPS concerne les élèves reconnus par la MDA comme étant en situation de handicap ou à besoins particuliers. Si votre enfant, reconnu porteur d'un handicap, présente des besoins particuliers pour sa scolarité, tels que la présence d'un AESH (Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap), l'achat d'un ordinateur, de logiciels spécifiques.

L'enseignant référent de secteur pour le handicap vous convoquera, ainsi que l'équipe pédagogique pour remplir ensemble un dossier PPS/GEVA-Sco (1^{ère} demande ou réexamen).

- => Pensez à signaler le besoin de votre enfant lors de l'inscription,
- => Apporter une copie du dernier GEVA-Sco.

2 – PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)

Si votre enfant est concerné par des troubles des apprentissages ou autres difficultés, vous devez nous le signaler lors de l'inscription.

Ainsi nous mettrons en place pour lui un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) que nous définirons avec vous, afin de l'accompagner au mieux pendant ses études au LEGTA.

- => En cas de PAP déjà réalisé et mis en place les années précédentes, en **apporter une copie** lors de l'inscription.

3 – PAI (Plan d'Accompagnement Individualisé)

Le PAI s'adresse aux élèves et étudiants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ou par crise (asthme, allergies, diabète, épilepsie, ...). Il s'agit d'un document renseigné en partie par vous-même et en partie par le médecin qui suit votre enfant. Le médecin détaille avec précision la conduite à tenir en cas de crise ou de nécessité de traitement.

Le PAI sera à la disposition des personnes encadrant l'élève ou l'étudiant : l'infirmière, mais aussi en son absence les enseignants et les assistants d'éducation. Il leur permet de mettre en œuvre les recommandations médicales. Il existe des documents de PAI selon différentes pathologies.

Lors de l'inscription ou de la rentrée, l'infirmière vous remettra ce document selon les besoins de votre enfant sur demande de votre part. A la rentrée scolaire, il vous appartient :

- => d'apporter une ordonnance médicale valable jusqu'en juin prochain, le traitement médical rangé dans une petite trousse au nom de l'élève,
- => et enfin de veiller à remplacer les produits arrivés à péremption.



Le PAP et un bilan médical, **chiffré et récent**, seront à joindre **impérativement** au dossier. Nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec le ou les spécialistes de santé dès à présent si besoin (les délais sont souvent importants pour obtenir certains rendez-vous).

A noter que la classe de seconde générale n'est pas concernée par une demande d'aménagement d'examen (car elle n'a pas de CCF).

Demande pour trouble de l'apprentissage : l'accord est valable pour le cycle d'étude « première et terminale » ou « les 2 années de BTS ». Pour la filière Bac Professionnel, il est valable dès la seconde.

Demande pour raison de santé : notez bien que **l'accord d'aménagement pour raison de santé n'est valable que pour l'année en cours**. Le PAI et l'ordonnance médicale seront obligatoirement joints à cette demande.

Commande de calculatrice NUMWORKS LYCÉE



Chers parents d'élèves,

Nous, enseignantes de mathématiques, avons choisi d'utiliser la calculatrice Numworks en classe de seconde et avons mis en place une commande groupée de calculatrices à l'adresse :

<https://promo.numworks.fr/14288>

Connaissez-vous la calculatrice NumWorks ?



La calculatrice graphique NumWorks a été développée en collaboration avec des professeurs français pour créer un outil sur-mesure pour le lycée et parfaitement adapté aux nouveaux programmes.

Choisir NumWorks, c'est choisir d'équiper votre enfant d'une calculatrice totalement repensée qui lui donnera le goût d'explorer les mathématiques, les sciences et la programmation grâce à une utilisation plus simple, plus rapide et plus confortable.

Comment commander votre calculatrice ?

Nous avons mis en place cette commande groupée afin de vous faire bénéficier d'un **tarif préférentiel**. Cela vous permet faire l'acquisition d'une calculatrice NumWorks à **71,99 €** au lieu de **79,99 €** prix public.

Pour passer votre commande, rien de plus simple :

1. Rendez-vous sur <https://promo.numworks.fr/14288>
2. Renseignez les informations concernant votre enfant : nom, prénom, classe
3. Payez directement en ligne en toute sécurité

Une fois toutes les commandes enregistrées, nous recevons les calculatrices au LEGTA (ou CFPPA) La Côte Saint André et le professeur de mathématiques de votre enfant lui remettra directement son exemplaire.

Attention : Cette commande groupée se termine le **21 août 2021**. Passée cette date, vous ne pourrez plus bénéficier du tarif préférentiel.

Garantie et contact

Les calculatrices NumWorks sont garanties 2 ans et toute l'équipe NumWorks est basée en France.

Si vous rencontrez la moindre difficulté avec votre calculatrice, vous pouvez consulter la page Assistance du site de NumWorks : www.numworks.fr/assistance. Vous pouvez également leur écrire directement à l'adresse : contact@numworks.fr

Les professeures du LEGTA La Côte Saint André
J. Dussez et F. Thillard
La professeure du CFPPA La Côte Saint André
S. Mignot

ANGLAIS CLASSES DE SECONDE LYCÉE

Il n'y a pas de liste de fournitures. Des consignes seront données à la rentrée.

Pour l'anglais, nous demandons aux parents l'achat du cahier d'exercices. Vous trouverez les références ci-dessous :

Pump it up 2nde de chez Nathan en version papier

ISBN : 9782091781013

Parution : Avril 2019

Prix : 7.90 euros

Merci d'avance.

ANGLAIS CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE LYCÉE

Il n'y a pas de liste de fournitures. Des consignes seront données à la rentrée.

Pour l'anglais, nous demandons aux parents l'achat du cahier d'exercices. Vous trouverez les références ci-dessous :

Pump it up 1ère de chez Nathan en version papier

ISBN : 9782091781020

Parution : Avril 2019

Prix : 7.90 euros

Merci d'avance.

INFORMATIONS PRATIQUES LYCÉE & BTS

Documents à consulter et à conserver – Année scolaire 2021 - 2022

PASS'REGION

Le **PASS'Région** est **remis gratuitement** par la Région Auvergne Rhône-Alpes aux lycéens et aux étudiants de BTS scolarisés en Auvergne Rhône-Alpes en s'inscrivant sur le site :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

Il permet d'obtenir des avantages culture, sport, permis de conduire, BAFA et santé.

Pour les classes de Seconde PRO et de Première STAV : s'ajoute l'avantage « premier équipement professionnel ».

Le Pass'Région est le support unique d'identification au sein de l'établissement : contrôle d'accès, cantine, ...

Pour les nouveaux élèves du LEGTA : Procédure Internet

Vous devez le commander gratuitement sur le site suivant :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance technique, au : **0 810 559 559** (service 0,06 €/min + prix appel).

A partir de la rentrée 2021, toutes les classes seront équipées de manuels scolaires prêtés par la région donc **dans tous les cas, le jour de la rentrée scolaire, votre enfant devra avoir son PASS'Région** afin de retirer les livres scolaires nécessaires à sa scolarité (sauf BTS).

L'entrée dans l'établissement et le passage à la cantine se feront avec le Pass'Région : Il est donc obligatoire pour tous les élèves et étudiants de le commander. S'ils n'en ont pas, ils devront acheter un badge à 7 € pour pouvoir entrer sur le site de l'établissement.

Tous les élèves/étudiants ayant perdu ou cassé leur carte doivent refaire une demande sur le site du Pass'Région. Elle sera payante. Nous conseillons à chacun d'acheter un étui rigide afin de protéger la carte.

Pour les anciens élèves du LEGTA : vous n'avez rien à faire

Attention : si vous aviez déjà le Pass'Région en 2020-2021, ne jetez pas votre carte.

Vos avantages pour 2021-2022 seront rechargés à distance par votre établissement scolaire ou d'accueil.

Si vous n'en aviez pas, vous devez le commander gratuitement sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>.

TRANSPORTS

Si vous habitez en Isère

Les transports scolaires **sont gratuits pour les élèves domiciliés en Isère et scolarisés dans un établissement du premier ou second degré, public ou privé sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale ou tout autre ministère.**

Attention, l'inscription est **obligatoire** pour obtenir un titre et utiliser le réseau ;

Vous devez effectuer les démarches nécessaires sur le site suivant :

<https://www.isere.fr/pack-transport>

Si vous habitez dans un autre département de la région Auvergne Rhône Alpes

Vous devez effectuer vos démarches de demandes de transport 2021/2022 sur le site de la Région :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/252-transport-scolaire.htm>

Si l'élève prend aussi le train, il doit remplir une liasse spécifique SNCF appelée "ASR", qu'il remet à son établissement scolaire avec le document de demande de transport pour validation. Cette liasse est à demander auprès de l'Antenne Régionale du département ou en gare SNCF.

FOURNITURES SCOLAIRES

Il n'y a pas de liste précise de fournitures scolaires. Cependant, prévoir cahier de textes, trousse, un ou deux classeurs grand format avec intercalaires, des feuilles pour le jour de la rentrée. Des consignes plus précises seront données par les enseignants à la rentrée quant aux fournitures spécifiques à chaque discipline.

CASIERS 1 cadenas (Casier dans la salle de classe / 1 par élève)

TROUSSEAU pour les **internes**



- Literie :**
- Alèse en coton imperméable
 - Couvertures en nombre suffisant ou couette,
 - Draps pour lit 1,90 X 0,80 ou housses de couette,
 - Traversin ou oreiller (exigé pour des raisons de risques d'allergies) et son enveloppe.



N.B. : Pour des raisons d'hygiène, tout le linge de lit (alèse, draps, taies et housse de couette) doit être changé régulièrement et ramené au domicile pour être lavé au minimum toutes les quinze semaines. Les parents y veilleront.

Toilette : Nécessaire de toilette et douche.

Divers : 1 poche chaud/froid marquée au nom et prénom de l'élève (utilisée en cas de douleurs, de blessures...)

TENUE DE SPORT



- 1 cadenas (placard internat)
- 1 paire de chaussures de sport de type basket (les chaussures en toile ne sont pas autorisées),
- Short ou pantalon de survêtement,
- Tee-Shirt,
- Nécessaire de douche.

TENUE LABORATOIRES



pour les **travaux pratiques** Blouse en coton **obligatoire** (synthétiques **interdits**).

TENUE pour les travaux pratiques EN ATELIER, A L'EXPLOITATION AGRICOLE :



Pour les classes d'enseignement professionnel ou technologique :

Classe	2 nd e Pro, 1 ^{ère} Bac Pro, Term Bac Pro	1 ^{ère} STAV, BTS ACSE et APV
Matériel obligatoire	<input type="checkbox"/> 1 combinaison ou salopette de travail, <input type="checkbox"/> 1 paire de bottes de sécurité, <input type="checkbox"/> 1 paire de chaussures de sécurité, <input type="checkbox"/> 1 veste chaude, <input type="checkbox"/> 1 veste de pluie.	<input type="checkbox"/> 1 combinaison ou salopette de travail, <input type="checkbox"/> 1 paire de bottes de sécurité ou 1 paire de chaussures de sécurité.

Pour les classes d'enseignement général :

Classe	2 nd e Générale, 1 ^{ère} Générale, Term Bac Général
Matériel obligatoire	<input type="checkbox"/> 1 paire de bottes ou <input type="checkbox"/> 1 paire de chaussures de marche

TARIFICATION

PENSIONS

Le conseil d'administration fixe chaque année civile les prix de pension annuels et forfaitaires selon recommandation du conseil régional compétent en matière de fixation de tarifs de restauration et d'hébergement (loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales). Les frais sont répartis de la manière suivante pour l'année civile 2021 :

- un élève interne = **1 576,80 €**
- un élève demi-pensionnaire = **592,78 €**
- un élève interne-externé = **1 333,76 €**

Le choix de changement de régime ne peut pas être modifié en cours de trimestre sauf avis médical (certificat médical exigé) et doit faire l'objet d'une demande écrite au chef d'établissement avant le début du trimestre concerné.

Dans l'éventualité où une bourse totale ou partielle serait attribuée, elle sera déduite des frais de pension de chaque trimestre. Les élèves effectuant des stages en entreprise sont soumis à risque de dégradation aux biens du maître de stage. Pour cela l'établissement souscrit auprès de la MAIF une assurance dont le coût est divisé par le nombre d'élèves concernés (pour information en 2020, il représente **3,45 €** par élève). Ce paiement vous sera demandé avec la pension du deuxième trimestre. Le remplacement des moyens d'accès au site ou à la restauration sera facturé 7 €.

FRAIS DE PHOTOCOPIES

Les photocopies nécessaires en complément des livres scolaires ainsi que la contribution aux frais de lutte contre la fraude seront facturées aux familles avec les pensions du 1^{er} trimestre.

Classe	Tarif 2021
2 ^{de} GT et 2 ^{de} Pro	6 € par an
1 ^{ère} et Term Bac Pro	33 € par an
1 ^{ère} Générale et 1 ^{ère} STAV	48 € par an
Term Générale et Term STAV	52,50 € par an
BTS	59,50 € par an

De plus, les apprenants bénéficient d'un quota de photocopies à usage personnel. Ils peuvent le renouveler moyennant un forfait de : **8 € pour 100 copies**

PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'OPTION HIPPOLOGIE EQUITATION - facultatif

- **450 €** répartis sur les trois trimestres (1^{er} trimestre : 200 € ; 2^{ème} trimestre : 140 € ; 3^{ème} trimestre : 110 €)

PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'OPTION MULTISPORTS (Raid) - facultatif

- **100 €** (1^{er} trimestre : 45 € - 2^{ème} trimestre : 30 € - 3^{ème} trimestre : 25 €).

Pour information, **tout trimestre commencé est dû**. Ces tarifs pourront évoluer, dans le cas d'augmentation des prix du prestataire.

RESIDENCE ETUDIANTE

Le loyer de la résidence étudiante pour l'année scolaire 2021/2022 s'élèvera à :

- 240 € par mois pour les BTS en formation initiale,
- 146 € par mois pour les BTS en apprentissage.

PAIEMENTS

Vous avez la possibilité d'opter pour le **prélèvement automatique** (Cf. fiche prélèvement dans le dossier admission). Pour information, le coût du prélèvement est pris **en charge par l'établissement**.

Vous pouvez payer :

- **par virement** au compte bancaire du lycée (**paiement à privilégier**)
- **par chèque** à l'ordre de l'AGENT COMPTABLE. Ils doivent être envoyés uniquement à cette adresse suivante : **AGENCE COMPTABLE DE L'EPLFPA** - 57 avenue Charles de Gaulle - 38260 LA COTE SAINT ANDRE



INFORMATION IMPORTANTE : AUCUN CHÈQUE NE DOIT ÊTRE ADRESSE AU LYCÉE



La vie associative au sein du lycée **LYCEE & BTS**

L'Association « Loisirs et Culture » - ALC

L'association "Loisirs et Culture" est une association de loi 1901, gérée par un bureau composé d'élèves élus (président, trésorier, secrétaire). Elle est encadrée par un enseignant d'éducation socioculturelle.

Elle permet, sur la base d'une cotisation annuelle, de proposer de nombreuses activités.

→ Ses missions

- Favoriser la prise de responsabilité.
- Animer le « foyer des élèves ».
- Soutenir des projets d'élèves (projets de classe, mise en place d'activités, ...).
- Favoriser la découverte d'activités culturelles (participation à des ateliers d'expression, sorties à des spectacles, rencontre avec des artistes, ...).

→ Ses activités

Elles sont organisées par l'Association selon les propositions des élèves.

A titre d'exemple, pour l'année scolaire 2019/2020, les activités ont été les suivantes :

- Club Manga,
- Club Tir à l'arc,
- Bar : vente au foyer de café, barres chocolatées, pains au chocolat, ...
- Soirées pré-vacances : Halloween, Noël, Pâques, Bal de promotion, loto, ...
- Sorties : Patinoire, Laser Game, Karting, Cinéma, ...
- Participation aux projets BTS (P.I.C.).



→ Ses ressources

Les ressources de l'association proviennent en majeure partie des cotisations de ses adhérents.

Cotisation unique pour une adhésion à l'Association Loisirs et Culture **et** à l'Association Sportive.

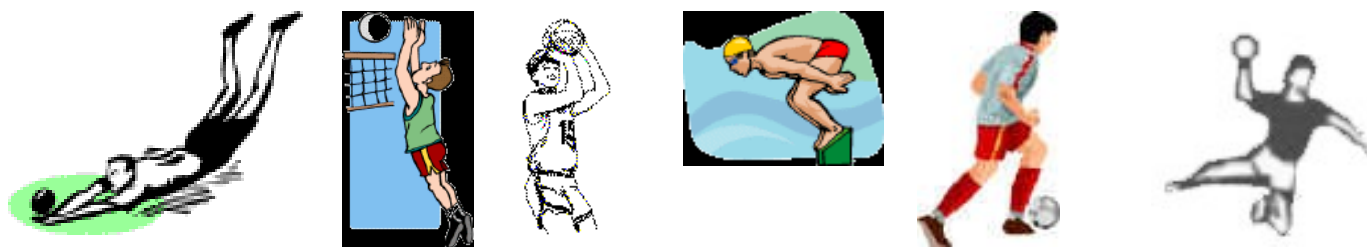
Montant de la cotisation : 40 € pour les élèves, étudiants, stagiaires et apprentis.

Ce montant est à régler par chèque libellé à l'ordre de l'**Association Sportive** et à joindre au dossier d'inscription (**merci d'indiquer au dos du chèque les : nom, prénom et classe de l'élève**).

Si 2 enfants d'une même famille sont scolarisés dans l'établissement et adhèrent aux associations, **la cotisation est ramenée à 30 € par enfant**.



L'Association Sportive - AS



L'Association Sportive est une association loi 1901, administrée par un Comité Directeur, présidé par le chef d'établissement et comprenant outre les enseignants d'Éducation Physique et Sportive, des représentants élèves.

- Elle est affiliée à l'UNSS,
- Elle fonctionne le soir après les cours et le Mercredi après-midi,
- Elle est financée par la cotisation commune à l'association Loisirs et Culture et à l'association sportive,
- Elle est un lieu favorable à l'éducation à la Santé et à la Citoyenneté.



→ **Ses missions** : organiser et développer la pratique d'activités sportives et l'apprentissage de la vie associative autour de quatre pôles : compétition, responsabilisation, développement et innovation.

L'Association Sportive du lycée peut proposer des activités de pleine nature (trail, course d'orientation, Run and Bike, duathlon, ...) :

→ **Ses temps forts** : jeux d'automne des lycées, les raids multi-activités, la Foulée Blanche.



Pour l'année scolaire 2021-2022, les activités ne sont pas arrêtées puisqu'elles sont le résultat du choix des élèves.

Cependant, nous pouvons prévoir la reconduction de celles pratiquées en 2020-2021.

Les rencontres sont ouvertes à tous, **quel que soit son niveau de pratique (débutant ou confirmé)**. Elles sont l'occasion de rencontres et d'échanges avec d'autres élèves à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Elles permettent de participer à l'organisation et au déroulement des rencontres sportives.

L'adhésion des élèves à cette forme de pratique qui se fait sur la base du volontariat, entraîne une prise de licence, et doit être considérée, au regard des frais qu'elle occasionne, comme un engagement qui se manifeste par une présence assidue aux entraînements et aux rencontres.

Si vous pratiquez dans un club une activité individuelle comme par exemple le judo, et que vous désirez participer aux compétitions UNSS, l'Association Sportive du lycée s'occupe de votre prise de licence UNSS et vous transmet le calendrier des rencontres, mais n'assure pas vos déplacements ni votre suivi en compétition.



N'OUBLIEZ PAS DE COMPLÉTER L'AUTORISATION PARENTALE (Présente dans le dossier n°3 associatif et professionnel)



APE du LEGTA de la Côte Saint-André

Association des Parents d'Elèves non affiliée à une fédération nationale Nous sommes avant tout une équipe de parents bénévoles qui représentent les intérêts de tous les parents et leurs enfants en relayant leurs questions et suggestions tant sur le plan administratif qu'éducatif.

Nos missions

Représenter les parents :

- au conseil de classe
- au conseil d'administration
- au conseil intérieur
- au conseil de discipline
- à la commission restauration
- à la commission transport
- à la commission hygiène et sécurité

Informier et faciliter la vie des parents :

- en les renseignant sur le fonctionnement du lycée et des classes
- en leur transmettant les comptes rendus des conseils de classe, des réunions
- en assurant un rôle de relais et de médiateur entre les parents et le lycée

L'association vit grâce à :

- L'adhésion annuelle de 10€ (bulletin d'adhésion dans le dossier n°3)
- L'implication des parents bénévoles: nous avons besoin de **VOUS** pour continuer d'exister

Comment nous rejoindre ?

- Lors de l'assemblée générale qui aura lieu courant septembre 2021
- Auprès de l'APE via : ape.legta@gmail.com
- Par l'intermédiaire du lycée

NB: Si les nouveaux manuels n'étaient pas disponibles à la rentrée, l'APE continuera à louer à ses adhérents ceux dont les élèves auraient besoin.